



Les moisissures dans la maison à la suite d'un dégât d'eau

Si vous avez eu un dégât d'eau à la suite d'un bris de tuyau, à une infiltration venant du toit ou à une accumulation d'eau au sous-sol, un problème de moisissures peut survenir dans votre maison, surtout s'il reste encore des matériaux humides.

Les moisissures peuvent aussi apparaître dans une maison où il y a eu nettoyage ou désinfection. Il est donc important de corriger la situation rapidement, notamment lorsque votre maison présente des signes de moisissures comme :

- ◆ des odeurs de moisi, de terre ou d'alcool;
- ◆ des taches colorées ou noirâtres sur la surface des matériaux.

Les moisissures peuvent causer ou aggraver les problèmes de santé suivants :

- ◆ toux, congestion et écoulement nasal, éternuement, respiration bruyante;
- ◆ asthme, allergies;
- ◆ irritation des yeux, de la gorge et du nez;
- ◆ problèmes de peau;
- ◆ fièvre, maux de tête, nausées, vomissements et diarrhée.

Il est important, lors du nettoyage des matériaux ou des objets, de porter des vêtements et des appareils de protection et de bien ventiler la pièce.

Quoi faire pour éviter l'apparition de moisissures?

- ◆ Enlevez complètement l'eau et jetez tous les matériaux poreux encore humides, soit le placoplâtre (gypse), la laine isolante, le bois pressé, etc.;
- ◆ Jetez les tapis imbibés ou qui sentent le moisi;
- ◆ Désinfectez toutes les surfaces qui ont été en contact avec l'eau, à l'aide d'un nettoyeur d'usage domestique courant;
- ◆ Ventilez à fond la pièce lors du nettoyage et ramenez le niveau d'humidité à la normale, soit entre 30 % et 50 % (pas plus de 60 %). La chaleur aide à diminuer l'humidité;
- ◆ Les meubles rembourrés doivent être traités à fond et avec grand soin. Si le rembourrage est trempé ou qu'une odeur de moisi persiste, il faut mettre le meuble au rebut.

Si les moisissures apparaissent malgré tout :

- ◆ Nettoyez les moisissures avec un nettoyeur d'usage domestique courant. Rincez et asséchez rapidement.

*Pour plus d'information,
contactez le 811 pour service Info-Santé et Info-Social et/ou votre municipalité.*

Au besoin, consultez votre médecin.

Maj mai 2017